

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1985 B 00051

Numéro SIREN : 331 408 336

Nom ou dénomination : NEURONES

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2019 sous le numéro de dépôt 20317



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
France



NEURONES S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018
NEURONES S.A.
Immeuble "Le Clemenceau 1" - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024
Nanterre
Ce rapport contient 25 pages
Référence : PSP - 192.039 RCC



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
France

NEURONES S.A.

Siège social : Immeuble "Le Clemenceau 1" - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024
Nanterre
Capital social : €. 9.714.345

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société NEURONES S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NEURONES S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe des comptes consolidés qui expose un changement de méthode comptable relatif à la première application par votre société des normes IFRS 15 et IFRS 9, relatives respectivement à la reconnaissance des revenus et aux actifs financiers.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires « prestation de services »

Description du risque identifié

Le groupe NEURONES opère sur le marché des services professionnels informatiques et fournit notamment des prestations à long terme.

Comme indiqué dans la note 4.21 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait et les contrats d'infogérance pluriannuels est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode de l'avancement. L'avancement est calculé sur la base des coûts engagés rapportés au total des coûts prévisionnels réactualisés. Selon cette méthode, le chiffre d'affaires est reconnu sur la période au cours de laquelle le service est rendu, indépendamment du rythme de facturation.

Compte tenu du fort degré de jugement exercé par la Direction pour la détermination du niveau d'avancement des projets au forfait et d'infogérance pluriannuels, notamment dans le contexte de première application de la nouvelle norme IFRS 15 sur la reconnaissance du revenu, nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires liée à ces prestations de services constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse au risque

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance.

Nos travaux relatifs au contrôle interne ont notamment porté sur la contractualisation, la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires des prestations de service. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en œuvre par le groupe et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés.

Nos contrôles de substance ont notamment consisté à examiner, sur la base d'un échantillon de contrats, la détermination du niveau d'avancement en :

- appréciant la concordance des coûts encourus issus du suivi opérationnel des projets avec les données comptables ;
- appréciant le caractère raisonnable des coûts restant à engager par entretien avec les chefs de projet et par comparaison avec des contrats similaires ;



- comparant le taux de marge de ces contrats avec celui constaté sur des contrats passés similaires ;
- vérifiant l'exactitude arithmétique du chiffre d'affaires à comptabiliser sur la période.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport financier annuel, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société NEURONES S.A. par l'Assemblée générale du 25 juin 2004 pour le cabinet KPMG S.A. et du 30 juin 1997 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG S.A. était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 22^{ème} année dont respectivement 15 et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

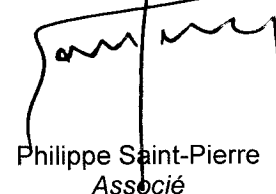
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 25 avril 2019

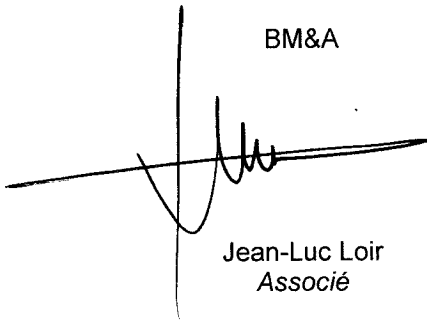
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre
Associé

Paris, le 25 avril 2019

BM&A



Jean-Luc Loir
Associé

3 Comptes consolidés

3.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (AU 31 DÉCEMBRE 2018)

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	Notes 1 / 2	41 390	40 602
Immobilisations corporelles	Note 3	16 231	16 211
Actifs financiers	Note 4	5 815	6 673
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur		-	-
Actifs d'impôt différé	Note 5	1 834	2 191
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		65 270	65 677
ACTIFS COURANTS			
Stocks	Note 6	891	278
Créances d'impôt exigibles		9 874	11 401
Clients et autres débiteurs	Note 7	181 053	196 751
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	154 606	174 949
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		346 424	383 379
TOTAL ACTIFS		411 694	449 056

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital		9 698	9 714
Primes		31 424	31 407
Réserves et résultat consolidés		201 851	225 710
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MÈRE	Note 9	242 973	266 831
Participations ne donnant pas le contrôle		25 080	29 045
CAPITAUX PROPRES		268 053	295 876
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	Note 10	1 275	1 441
Passifs financiers non courants	Note 8	240	2
Autres passifs non courants		-	-
Passifs d'impôt différé		-	1
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 515	1 444
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	Note 11	1 767	1 391
Dettes d'impôt exigibles		1 308	2 899
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 12	137 795	146 953
Passifs financiers courants et découverts bancaires	Note 8	1 256	493
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		142 126	151 736
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		411 694	449 056

3.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2017	2018
Ventes de marchandises		10 859	2 213
Ventes de prestations de services		474 155	487 862
CHIFFRE D'AFFAIRES		485 014	490 075
Achats consommés		(9 087)	(4)
Charges de personnel	Note 13	(289 838)	(292 088)
Charges externes	Note 14	(134 427)	(143 286)
Impôts et taxes		(7 112)	(7 798)
Dotations aux amortissements	Note 15	(8 423)	(7 900)
Dotations aux provisions	Note 15	19	216
Autres produits	Note 16	8 648	7 010
Autres charges	Note 16	(377)	(354)
Autres produits opérationnels	Note 17	1 320	244
Autres charges opérationnelles	Note 17	(872)	(153)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		44 865	45 962
<i>- en pourcentage du chiffre d'affaires</i>		<i>9,3 %</i>	<i>9,4 %</i>
Produits financiers		3 202	2 151
Charges financières		(286)	(559)
Résultat financier net	Note 18	2 916	1 592
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		47 781	47 554
<i>- en pourcentage du chiffre d'affaires</i>		<i>9,9 %</i>	<i>9,7 %</i>
Impôt sur les résultats	Notes 19/20	(16 168)	(17 977)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		31 613	29 577
<i>- en pourcentage du chiffre d'affaires</i>		<i>6,5 %</i>	<i>6,0 %</i>
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		31 613	29 577
dont :			
• Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)		27 310	25 959
• Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêt minoritaires)		4 303	3 618
Résultat net par action non dilué (part du groupe) - en euros		1,13	1,07
Nombre d'actions*		24 243 862	24 267 662
Résultat net par action dilué (part du groupe) - en euros		1,12	1,07
Nombre d'actions*, stock options & actions gratuites attribuées exerçables		24 286 862	24 274 162

* Nombre d'actions pondéré sur la période.

3.3. AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État du résultat global consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	2017	2018
Résultat de la période	31 613	29 577
Autres éléments du résultat global : écarts de conversion (activités à l'étranger)	(1 196)	(733)
Résultat global	30 417	28 844
dont :		
• quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)	26 355	25 399
• quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	4 062	3 445

Tableau consolidé des flux de trésorerie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	2017	2018
Résultat de l'ensemble consolidé	31 613	29 577
Élimination des éléments non monétaires :		
• Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 227	7 724
• Charges/(Produits) liés aux stocks options et assimilés	1 580	980
• Effet de l'actualisation des créances et dettes à plus d'un an	234	218
• Moins-values/(Plus-values) de cession, nettes d'impôt	53	(64)
• Moins-values/(Plus-values) de cession sur titres consolidés, nettes d'impôt	(533)	(140)
Capacité d'autofinancement après produits financiers nets et impôt	41 174	38 295
• Produits financiers nets	(2 916)	(1 592)
• Impôts dus	16 168	17 977
Capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt	54 426	54 680
Variation de la trésorerie sur :		
• Besoin en fonds de roulement d'exploitation	(11 048)	(5 401)
• Impôts versés	(20 110)	(18 217)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	23 268	31 062
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(8 956)	(6 949)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	61	89
Produits de cessions d'actifs financiers	517	137
Acquisition d'actifs financiers	(1 108)	(1 370)
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	(3 077)	(381)
Titres rachetés à des actionnaires minoritaires de filiales	(3 792)	(1 777)
Souscription/augmentation de capital par des minoritaires de filiales	486	907
Cessions de titres consolidés, nettes d'impôt	6 001	(90)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(9 868)	(9 434)
Augmentation de capital	-	-
Rachat et vente par la société de ses propres titres	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 454)	(1 457)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	(58)	(336)
Augmentation des dettes financières	87	10
Remboursement des dettes financières	(1 311)	(852)
Intérêts financiers nets	2 916	1 592
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	180	(1 043)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	13 580	20 585
Effet des variations de change sur la trésorerie détenue	(299)	(147)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	140 860	154 141
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	154 141	174 579

Tableau de variation des capitaux propres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018

CAPITAUX PROPRES <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées*	Réserve paiements fondés sur des actions	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe**	Participations ne donnant pas le contrôle***	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	9 698	31 424	150 004	967	(252)	25 199	217 040	21 415	238 455
Mouvements de l'exercice 2017									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	27 310	27 310	4 303	31 613
Écart de conversion	-	-	(954)	-	-	-	(954)	(242)	(1 196)
• Total des autres éléments du résultat global	-	-	(954)	-	-	-	-	(242)	(1 196)
<i>Résultat global</i>	-	-	(954)	-	-	27 310	26 356	4 061	30 417
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	1 482	-	-	1 482	87	1 569
• Opérations sur capital (exercice stocks options)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Variations d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Affectation du résultat 2016	-	-	26 166	(967)	-	(25 199)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère (0.06 euro par action)	-	-	(1 455)	-	-	-	(1 455)	-	(1 455)
• Engagement de rachat vis à vis des minoritaires	-	-	2 410	-	-	-	2 410	-	2 410
• Variation de périmètre	-	-	(2 860)	-	-	-	(2 860)	(425)	(3 285)
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	-	-	24 261	515	-	(25 199)	(423)	(338)	(761)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	(58)	(58)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	9 698	31 424	173 311	1 482	(252)	27 310	242 973	25 080	268 053
Mouvements de l'exercice 2018									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	25 959	25 959	3 618	29 577
Écart de conversion	-	-	(557)	-	-	-	(557)	(170)	(727)
• Total des autres éléments du résultat global	-	-	(557)	-	-	-	-	(170)	(727)
<i>Résultat global</i>	-	-	(557)	-	-	25 959	25 402	3 448	28 850
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	888	-	-	888	88	976
• Opérations sur capital (exercice actions gratuites)	16	(17)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
• Variations d'actions propres	-	-	-	-	323	-	-	-	-
• Affectation du résultat 2017	-	-	28 792	(1 482)	-	(27 310)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère (0.06 euro par action)	-	-	(1 457)	-	-	-	(1 457)	-	(1 457)
• Engagement de rachat vis à vis des minoritaires	-	-	31	-	-	-	31	-	31
• Variation de périmètre	-	-	(1 328)	-	-	-	(1 328)	712	(616)
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	16	(17)	26 038	(594)	323	(27 310)	(1 544)	853	(691)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	(336)	(336)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	9 714	31 407	198 792	888	71	25 959	266 831	29 045	295 876

* Dont réserve de conversion (- 1 352 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

** Part des capitaux propres attribuable aux propriétaires de la mère.

*** Part des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, elles correspondent aux parts détenues par les dirigeants des filiales.

3.4. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

NEURONES, Société Anonyme, dont le siège social est situé au 205, avenue Georges Clemenceau – 92000 – Nanterre (France), est un groupe de Conseil et de Services Informatiques.

2. DIFFUSION DES ÉTATS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés 2018 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 13 mars 2019 pour être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 2019.

Les états financiers consolidés de NEURONES pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné par "le groupe") et la quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

3. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Elles diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB. Cette conformité couvre les définitions, modalités de comptabilisation, d'évaluation et de présentation préconisées par les IFRS, ainsi que l'ensemble des informations requises par les normes.

IFRS 9 – Instruments financiers

La nouvelle norme IFRS 9, relative à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers, est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le groupe est concerné par cette nouvelle norme au titre des créances commerciales, considérées comme des instruments financiers "classiques". Il n'a pas été identifié de modification significative sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, compte tenu de la nature des opérations réalisées.

IFRS 15 - "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients"

IFRS 15 est la nouvelle norme régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Son application au 1^{er} janvier 2018 n'a pas remis en cause de manière significative le modèle de reconnaissance du chiffre d'affaires sur les ventes de prestations.

Concernant le chiffre d'affaires relatif au "négoce" de marchandises (équipements et licences), les analyses effectuées ont amené le groupe à considérer qu'il agissait en tant qu'"agent" (et non "principal") dans ce type de transaction. Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2018, seule la marge brute de ces opérations a été comptabilisée, réduisant donc facialement le chiffre d'affaires, sans impact sur le montant du résultat opérationnel. L'impact de la norme IFRS sur les comptes du 31 décembre 2017 aurait conduit à une diminution du chiffre d'affaires de 9,5 M€.

Au regard des impacts non significatifs de la norme, le groupe a opté pour la méthode de transition dite "rattrapage cumulatif simplifiée" sans retraitement de la période comparative 2017.

IFRS 16 - Contrats de location

IFRS 16 modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplacera la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Alors que selon les dispositions d'IAS 17, le traitement comptable des contrats de location est déterminé en fonction de l'appréciation du transfert des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats, impac-

tant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers est en cours.

4. PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été mises en œuvre d'une manière permanente pour l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2017 et ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

4.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie à court terme, des paiements fondés sur des actions et de certains actifs financiers non courants, évalués à la juste valeur.

4.2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, conduit à d'effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants figurant dans ces états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période concernée, s'il n'affecte que cette période, ou au cours de la période concernée et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement. NEURONES n'anticipe pas, à la clôture, de modifications dans les hypothèses clés retenues ou de sources d'incertitude qui présenteraient un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants d'actif et/ou de passif au cours de la période suivante.

Les principaux postes sur lesquels des estimations sont réalisées concernent les coûts prévisionnels des contrats de prestation au forfait suivis à l'avancement, les dépréciations d'actifs, les engagements de retraite, la valorisation des paiements fondés sur des actions et les provisions. Les hypothèses retenues sont précisées dans les notes correspondantes de l'annexe.

4.3. Méthodes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Ce dernier contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Leurs principes comptables sont modifiés, si nécessaire, afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes comptables de NEURONES.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du groupe dans une filiale, qui n'entraînent pas de perte du contrôle, sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs, les passifs et tous les autres éléments relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle.

Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les intérêts du groupe dans des entités mises en équivalence incluent ceux détenus dans des entreprises associées ou dans une coentreprise.

Les entités associées sont les sociétés dans lesquelles NEURONES a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur les actifs de la société elle-même et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts de NEURONES dans les entreprises associées et la coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont pris en compte initialement à un coût incluant les frais de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe, sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont annulés par contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2018, toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont des filiales.

La liste des entreprises consolidées figure dans le chapitre 5 ci-après "Périmètre de Consolidation".

4.4. Immobilisations corporelles

Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition est évalué comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- plus, le montant comptabilisé pour toute participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
- plus, si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation antérieurement détenue dans la société acquise,
- moins, le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Quand la différence est négative, un profit, au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la méthode pour déterminer la juste valeur de la contrepartie transférée est la suivante :

- la contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes et aux rémunérations d'employés ou d'anciens propriétaires pour services futurs ;
- les coûts liés à une acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus ;

- toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle, qui a été classée en capitaux propres, n'est pas réévaluée et son règlement est constaté en capitaux propres. En revanche, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe.

Pour les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004, le groupe a choisi, selon les dispositions de la norme IFRS3, de ne pas retraiter ceux qui sont issus de regroupements d'entreprises. Ils sont donc maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur (voir ci-après "4.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

Contrats et relations contractuelles clients

Les contrats et relations contractuelles clients sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ils résultent, pour la plupart, de rachats d'activité et correspondent à un volume de chiffre d'affaires et de marge généré par ces contrats. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des contrats correspondants.

Dans le cas de contrats de régie renouvelables périodiquement, la durée d'utilité est indéterminée. La période pendant laquelle les contrats génèrent des entrées de trésorerie nette au profit du groupe est ainsi sans limite prévisible. Dans ce cas, ils ne sont pas amortis et font l'objet d'un test annuel de dépréciation, de même que chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur (voir ci-après "4.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

4.5. Autres immobilisations incorporelles

Le groupe n'a pas identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS 38.

Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour usage interne, sont amorties sur leur durée d'utilisation, comprise généralement entre un et trois ans, dès que le bien est prêt à être mis en service.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont inscrits en résultat opérationnel sur la ligne "Dotations aux amortissements".

4.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le groupe n'a pas opté pour la méthode de réévaluation de ses actifs. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations, conformément à la norme IAS 23.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et selon les méthodes suivantes, dès que le bien est prêt à être mis en service :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

Cas du crédit-bail et des locations financières longue durée

Les immobilisations acquises sous forme de crédit-bail ou de location financière longue durée sont retraitées. L'actif est inscrit au bilan au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location et de la juste valeur du bien. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité pour le groupe ou la durée du contrat si celle-ci est inférieure. La dette financière correspondante est inscrite au passif et amortie sur la durée du contrat. Au niveau du compte de résultat, la charge de crédit-bail ou de location est neutralisée et remplacée par une charge de dotation aux amortissements et une charge financière.

4.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les valeurs comptables de ces actifs sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année au 31 décembre.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou immobilisations incorporelles en cours

La méthode de suivi mise en place pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs incorporels est la méthode des DCF (flux de trésorerie actualisés). Elle est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour effectuer ces tests, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Le découpage en UGT est réalisé au niveau des entités juridiques. Chaque filiale correspond à une UGT (voir ci-après "Note 4.23. Secteurs opérationnels").

La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable qui correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne "Dépréciations d'actifs" en résultat opérationnel. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles, même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

Immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, à durée d'utilité définie, est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur qui sont passés en revue à chaque clôture.

Pour effectuer ce test, les immobilisations corporelles sont également regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Le découpage en UGT est réalisé au niveau des entités juridiques, donc chaque filiale correspond à une UGT.

La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable et correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel, sur la ligne "Dépréciation d'actifs".

Principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les DCF

- le taux d'actualisation retenu est de 6,5 % après impôt, compte tenu du taux sans risque, de la prime de risque et du bêta,
- la durée de la période explicite est de 5 ans,
- les hypothèses (croissance du chiffre d'affaires, taux de résultat opérationnel, besoin en fonds de roulement, investissements) retenues sont

spécifiques à chaque société, prenant en compte leur taille et leur secteur d'activité propre,

- le taux de croissance est basé sur des budgets prévisionnels tenant compte du dynamisme de la structure et des conditions de marché; il est en moyenne de 5 %,
- la valeur résiduelle est déterminée à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur, comptabilisée pour un autre actif que les écarts d'acquisition, est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.8. Actifs financiers

Titres non consolidés

Conformément à la norme IAS 39, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés, soit à leur juste valeur, soit à leur coût d'acquisition, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable.

Dans le cas d'une comptabilisation à la juste valeur, toute variation normale de juste valeur, positive ou négative, est comptabilisée directement en capitaux propres.

Dans le cas d'une comptabilisation au coût d'acquisition, et en cas d'indication objective d'une perte de valeur de l'actif financier, une dépréciation est constatée par le résultat. La reprise de cette dépréciation n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés ainsi si le groupe gère des placements et prend des décisions d'achat ou de vente sur la base de leur juste valeur, en accord avec la politique de gestion du risque ou de la stratégie de placement.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers, dont l'échéance est supérieure à un an et ne portant pas intérêts, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Le taux d'intérêt utilisé est de 5 %.

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

4.9. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan (pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs), à l'exception des éléments suivants :

- écarts d'acquisition,
- différences temporelles liées à des participations, dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est comptabilisé au titre des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Depuis l'exercice clos au 31 décembre 2010, la CVAE entre dans le champ d'application d'IAS 12.

4.10. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût, selon la méthode du prix moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Cette dernière est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée, au cas par cas, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

4.11. Créances

Les créances sont comptabilisées au coût diminué des dépréciations constatées. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de la créance excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur des flux de trésorerie futurs estimés.

4.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur (en contrepartie par le compte de résultat).

Conformément à la norme IAS 7, la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

La juste valeur correspond à la valeur liquidative de l'actif ou du passif de trésorerie à la date de clôture.

Les écarts de juste valeur sont comptabilisés en résultat de la période sous la rubrique "Produits financiers".

4.13. Actions propres

Les actions propres sont affectées en diminution des réserves consolidées pour le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables.

En cas de cession ultérieure des titres, le résultat, ainsi que les effets d'impôt correspondants, sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

4.14. Paiements fondés sur des actions

Le modèle d'évaluation des options retenu est celui de Black & Scholes. L'évaluation, à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, pro-rata temporis sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, est constatée en charge, par contrepartie des capitaux propres.

4.15. Avantage au personnel

Régime à prestations définies : provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités

conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux normatif de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les gains et pertes actuariels, générés par les changements d'hypothèses démographiques ou financières, sont comptabilisés en "autres éléments du résultat global".

Par ailleurs, l'application d'IAS 19 révisée conduit à décomposer l'évolution de la dette entre le coût des services rendus à présenter en résultat opérationnel, et le coût financier (correspondant aux intérêts de la dette calculés sur la base du taux d'actualisation) à présenter en résultat financier. Etant donné le montant de la dette liée aux engagements de retraite, l'impact du coût financier est non significatif sur la période.

4.16. Autres engagements sociaux

Médailles du travail

Les conventions collectives en vigueur au niveau des sociétés du groupe ne prévoient pas de dispositions relatives aux médailles du travail. Il n'a pas été non plus conclu d'accord spécifique relatif à ce point dans les différentes filiales du groupe.

4.17. Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsqu'il est constaté une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions non courantes sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

4.18. Passifs financiers

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture. Il ne détient pas de passifs évalués en juste valeur par contrepartie en résultat.

Les autres passifs financiers correspondent essentiellement à des découverts bancaires.

4.19. Autres passifs non courants

Aucun autre passif non courant n'a été identifié au 31 décembre 2018.

4.20. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur, lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

4.21. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature des prestations :

Projets au forfait

Les contrats basés sur des livrables incluent généralement des prestations au forfait, tels que l'intégration de systèmes ou la conception et le développement de systèmes informatiques personnalisés et des processus associés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement, car au moins l'une des conditions suivantes est respectée : (i) la prestation améliore un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la prestation ou (ii)

l'actif construit n'a pas d'usage alternatif (par ex. il est spécifique au client) et il existe un droit exécutoire à paiement au titre de la prestation effectuée à date, en cas de résiliation par le client.

Le groupe applique la méthode des coûts engagés pour évaluer l'avancement. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat.

Le groupe acquiert contractuellement le droit de facturer à l'atteinte de jalons spécifiés ou à l'acceptation par le client des travaux réalisés. La différence entre la facturation cumulée et le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé se reflète dans l'état consolidé de la situation financière au poste des factures à établir - Note 7 (chiffre d'affaires supérieur à la facturation) ou des Produits constatés d'avance - Note 12 (facturation supérieure au chiffre d'affaires).

Contrats basés sur des ressources

Le chiffre d'affaires réalisé sur des contrats basés sur des ressources est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit de facturer le client puisque le montant facturé correspond directement à la valeur de la prestation effectuée à la date considérée. Chaque obligation de prestation est reconnue en revenu à l'avancement car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services. Le prix des services est basé sur le nombre d'heures passées sur le contrat.

Vente de logiciels et négoce

Le groupe réalise des ventes de licences affectées au client final et des ventes d'équipement. Lorsque l'actif ou le service est distinct des autres services fournis, le groupe agit comme mandataire, la transaction est comptabilisée sur une base nette (les montants facturés par les fournisseurs sont comptabilisés comme une réduction du chiffre d'affaires).

Contrats pluriannuels

Les contrats d'infogérance à long terme comprennent le plus souvent deux types principaux de prestations :

- l'ingénierie initiale : il s'agit d'un projet autonome, préalable au démarrage du contrat en exploitation courante. Cette phase est traitée comme une obligation de prestation distincte si elle transfère au client le contrôle d'un actif ou si le client peut tirer avantage de ces activités initiales, indépendamment des services d'exploitation. Le chiffre d'affaires correspondant est alors généralement comptabilisé à l'avancement ;
- l'exploitation courante : il s'agit des activités de gestion d'infrastructures, de gestion des applications et de services aux entreprises. Les honoraires sont facturables mensuellement, sur la base d'un prix forfaitaire par unité d'œuvre consommée, ou selon des forfaits mensuels ajustables au titre de variations de volumes ou de périmètre. Le chiffre d'affaires des contrats basés sur des services est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit de facturer.

4.22. Modalités de calcul du résultat dilué par action

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est :

- composé du nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice,
- accru du nombre moyen pondéré d'actions gratuites livrées au cours de l'exercice,
- additionné du nombre moyen pondéré de stock options exercées au cours de l'exercice,
- augmenté du nombre moyen pondéré d'options dilutives de souscription d'actions (stock options et actions gratuites) attribuées et non exercées ou non livrées au cours de l'exercice, calculé suivant les dispositions de la norme IAS 33,
- diminué du nombre moyen pondéré d'actions en auto-détention au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat par action est déterminé par application de la norme IAS 33.

4.23. Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Selon la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe qui, ou fournit un service spécifique (secteur d'activité), ou produit un service dans un environnement (secteur géographique) exposé à des risques et génère une rentabilité différente de ceux des autres secteurs. Il est identifié et géré séparément, dans la mesure où il nécessite une stratégie, des ressources et des technologies spécifiques.

L'information transmise en interne au Président et au Directeur général délégué est présentée par entité juridique, la performance du management opérationnel étant estimée à ce niveau. Dans ce contexte, chacune de ces entités correspondrait à un secteur opérationnel.

Ce niveau d'information, très détaillé, n'est pas considéré par NEURONES comme nécessaire à une meilleure compréhension de la performance du groupe. En effet, toutes les entités juridiques opèrent sur le marché du Conseil et des Services Informatiques pour les entreprises et présentent des modes de commercialisation et des structures de coûts souvent comparables. En conséquence, il n'a pas été identifié de secteurs opérationnels à présenter dans le cadre d'IFRS 8.

4.24. Gestion du risque financier (IFRS 7)

L'exposition aux risques suivants a été identifiée :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion du capital.

Cette note a pour objet de présenter les informations sur l'exposition à chacun des risques, ainsi que les politiques mises en œuvre et destinées à les minimiser. Compte tenu de la taille actuelle du groupe et de l'implication opérationnelle quotidienne de deux des administrateurs (Président et Directeur général délégué), compte tenu également de la proximité géographique des plus importantes sociétés du groupe, ainsi que de l'association au capital du ou des dirigeants des filiales, il n'a pas paru nécessaire de constituer, au niveau central, un comité de gestion du risque. Par ailleurs, certains risques sont directement pris en charge par la direction générale et/ou financière de NEURONES.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Dans le cas de NEURONES et de ses filiales, le risque est principalement limité aux créances clients et aux titres de placements financiers.

Concernant les créances, l'exposition au risque crédit dépend des caractéristiques individuelles des personnes morales facturées. Le groupe s'adresse à un spectre très large de clients, multi-secteurs d'activité, répartis de manière homogène, le plus important d'entre eux représentant moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé. Il s'agit d'un groupe bancaire majeur dont les multiples centres de décision commandent des prestations indépendamment les uns des autres.

Pour ce qui est de la trésorerie, l'exposition au risque crédit est limitée en investissant le cash excédentaire essentiellement en dépôts à terme émis par des banques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond aux difficultés que le groupe pourrait rencontrer pour honorer ses engagements et payer ses dettes.

Ce risque est théorique compte tenu d'une situation de trésorerie très excédentaire.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres.

NEURONES n'est pas véritablement exposé au risque de change car la quasi intégralité des transactions s'effectuent en euros.

Par ailleurs, le groupe n'est pas endetté et ne subirait pas d'impact significatif en cas de variation des taux d'intérêt.

Seul le risque lié à la variation des prix de marché pourrait avoir des conséquences sur la régularité du résultat financier puisque la performance d'une partie des placements de trésorerie est corrélée aux marchés boursiers. Cette allocation représentait environ 2 M€ en fin d'exercice.

Gestion du capital

Par construction, le capital, détenu à 71,5 % par les dirigeants, constitue un bloc de nature à donner confiance à l'ensemble des tiers.

Bien que NEURONES soit très excédentaire en termes de trésorerie (et dispose de capitaux propres élevés), le Conseil d'Administration veille à maintenir un équilibre entre la rémunération des actionnaires et le maintien de ressources à long terme. La politique de versement de dividendes, initiée à partir de 2005, n'a jamais conduit à distribuer plus de 25 % du résultat net.

La société souhaite garder la possibilité de racheter ses propres actions à tout moment. Ainsi, chaque année, il est demandé à l'Assemblée Générale de renouveler une autorisation en ce sens.

4.25. Nouvelles normes et interprétations

Dispositions IFRS, obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2018, appliquées et sans incidence sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2018

- IFRS 9 "Instruments financiers" ;
- Amendements IFRS 2 "Clarification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions" ;
- Amendements IFRS 4 "Interactions entre IFRS 9 et IFRS 4" ;
- Amendements IAS 40 "Transfert d'immeubles de placements" ;
- IFRIC 22 "Paiement d'avance sur transactions en devises".

Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2018 et non appliqués par anticipation

- IFRS 16 "Contrats de location" ;
- IFRS 17 "Contrats d'assurance" ;
- Amendement à IFRS 9 "Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative" ;
- Amendements IFRS 10/ IAS 28 "Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou JV" ;
- Amendements IAS 28 "Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises" ;
- Amendements IAS 19 "Modification, réduction ou liquidation d'un régime" ;
- Amendement à IFRS 3 "Définition d'une entreprise" ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 "Définition de significatif" ;
- IFRIC 23 "Comptabilisation des positions fiscales incertaines".

5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1. Liste des entreprises consolidées

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	31 / 12 / 2017			31 / 12 / 2018		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode d'intég.	% Intérêt	% Contrôle	Méthode d'intég.
Mère							
NEURONES	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	-	-	-	-	-	-
Filiales							
Advim	215, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	83 %	100%	IG	86 %	100%	IG
Arondor	24-26, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	50 %	50 %	IG	50 %	50 %	IG
Arondor Capture	24-26, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	50 %	100 %	IG	-	-	-
Arondor Tunisie	Imm. City, centre urbain Nord - 1082 TUNIS	-	-	-	34 %	67 %	IG
AS Connect	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	98 %	100 %	IG
AS Delivery	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	98 %	100 %	IG
AS Devops	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	98 %	100 %	IG
AS Infra	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	98 %	100 %	IG
AS International	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	98 %	100 %	IG
AS International Group	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	98 %	IG	98 %	98 %	IG
AS Production	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	98 %	100 %	IG
AS Synergie	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	98 %	100 %	IG
AS Technologie	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	98 %	100 %	IG
AS Telecom & Réseaux	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	98 %	100 %	IG
Brains	27, rue des Poissonniers - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	40 %	52 %	IG	40 %	52 %	IG
C2L2 Consulting	6, passage de la Tenaille - 75014 PARIS	74 %	83 %	IG	89 %	100 %	IG
Cloud Temple	215, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	83 %	100 %	IG	86 %	100 %	IG
Cloud Temple Tunisia	Gp1 Km 12 - EZZAHRA	42 %	50 %	IG	43 %	50 %	IG
Codilog	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	74 %	74 %	IG	72 %	72 %	IG
Colombus Consulting	138, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS	88 %	88 %	IG	86 %	86 %	IG
Colombus Consulting Shift	138, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS	63 %	71 %	IG	61 %	71 %	IG
Colombus Consulting SA	Route de Crassier 7 - 1262 Eysins - NYON	45 %	51 %	IG	44 %	51 %	IG
Colombus Consulting Tunisie	Complexe Rosalys, A2 - 1053, les Berges du Lac 2 TUNIS	44 %	50 %	IG	43 %	50 %	IG

3 COMPTES CONSOLIDÉS

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	31 / 12 / 2017			31 / 12 / 2018		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode d'intég.	% Intérêt	% Contrôle	Méthode d'intég.
DataQuantic	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	-	-	-	60%	60%	IG
Deodis	2, place de la Défense CNIT - 92800 PUTEAUX	89%	96%	IG	89%	96%	IG
Dragonfly	215, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	83%	83%	IG	86%	86%	IG
Edugroupe	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	98%	98%	IG	100%	100%	IG
Edugroupe MP	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	98%	100%	IG	100%	100%	IG
Everience	Berliner Allee 65 - 64295 DARMSTADT	94%	100%	IG	93%	100%	IG
Experteam	171, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	-	-	-	93%	100%	IG
Finaxys	27, rue des Poissonniers - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	77%	77%	IG	77%	77%	IG
Helpline	171, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	93%	93%	IG	93%	93%	IG
Helpline Romania	10/D rue Coriolan Brediceanu - 300011 TIMISOARA	93%	100%	IG	93%	100%	IG
Helpline Tunisia	21, rue de Jérusalem - 1002 Belvédère - TUNIS	93%	100%	IG	93%	100%	IG
Iliade	1, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	52%	70%	IG	51%	70%	IG
Iliade Tunisie	Rue du Lac Windermere - 1053, les Berges du Lac - TUNIS	52%	100%	IG	51%	100%	IG
Iliade Belgium	4, rue de la Presse - BE-1000 BRUXELLES 1	52%	100%	IG	51%	100%	IG
Intrinsec Sécurité	215, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	81%	97%	IG	81%	94%	IG
Lib Consulting SD	16, rue Matel - 75010 PARIS	52%	70%	IG	72%	100%	IG
Lib Consulting SD Suisse	Rue des Vollandes - 71, c/o M. Brito - 1207 GENÈVE	45%	86%	IG	55%	76%	IG
MobiApps	6, rue Rose Dieng-Kuntz - 44300 NANTES	68%	70%	IG	68%	70%	IG
Neurones Consulting	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Neurones IT	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	97%	97%	IG	97%	97%	IG
Neurones IT Asia Pte Ltd	Tampines Central 1, 02-05 Tampines Plaza 529541 SINGAPORE	97%	100%	IG	97%	100%	IG
Neurones IT India	Vatika Business Centre - 11, O Shaughnessy Road - Langford Town - 560025 BANGALORE	97%	100%	IG	97%	100%	IG
NG Cloud	121-123, rue Edouard Vaillant - 92300 LEVALLOIS-PERRET	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Pragmateam	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	85%	56%	IG	85%	85%	IG
RS2i	121-123, rue Edouard Vaillant - 92300 LEVALLOIS-PERRET	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Scaled Risk	71, bd de Sébastopol - 75002 PARIS	36%	47%	IG	10%	12%	NC
Viaaduc	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	97%	100%	IG	100%	100%	IG
WeeFin	27, rue des Poissonniers - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	-	-	-	50%	65%	IG

IG = consolidation par intégration globale - NC = titres non consolidés

5.2. Événements significatifs

Impact des variations de périmètre sur les capitaux propres

(en milliers d'euros)	% d'intérêt au 31 / 12 / 2017	% d'intérêt au 31 / 12 / 2018	Variation (%)	Impact sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la mère	Impact sur les participations ne donnant pas le contrôle
Scaled Risk	35,7	9,5	(26,2)	-	-
Codilog	74,5	72,3	(2,1)	89	404
DataQuantic	-	60,0	60,0	-	100
Aronдор	50,1	50,4	0,3	(12)	521
C2L2 Consulting	74,3	89,5	15,2	(116)	(131)
Dragonfly	83,1	86,0	2,9	(192)	(455)
Edugroupe	97,7	99,7	2,0	(203)	(72)
Colombus Consulting	88,3	86,0	(2,3)	(299)	297
Finaxys	76,6	76,6	-	59	394
Lib Consulting	52,1	72,3	20,3	(592)	(471)
Autres (< +/-100 milliers d'euros)	-	-	-	(62)	125
TOTAL	-	-	-	(1 328)	712

Modification de pourcentage d'intérêt

Au cours de l'année 2018, diverses transactions ont été réalisées avec certains associés minoritaires de filiales. Elles ont conduit à de légères modifications du pourcentage d'intérêt.

Après différentes cessions de parts entre actionnaires, Scaled Risk a procédé le 28 septembre 2018 à une augmentation de capital au profit d'un fonds d'investissement spécialisé et à laquelle Finaxys n'a pas souscrit. A cette date, Scaled Risk est sorti du périmètre de consolidation. Après ces opérations, NEURONES détient 9,5 % du capital de Scaled Risk, devenu un simple investissement financier.

Société	Date de sortie du périmètre de consolidation	Contribution chiffre d'affaires 2018 (en M€)	Juste valeur des capitaux propres* (en M€)
Scaled Risk	30 septembre 2018	0,3	(0,6)

Éléments concernant la contribution aux comptes consolidés du groupe

ACTIFS (en milliers d'euros)	Scaled Risk (sortie du périmètre d'intégration)	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros)	Scaled Risk (sortie du périmètre d'intégration)
ACTIFS NON COURANTS		CAPITAUX PROPRES RETRAITÉS EN JUSTE VALEUR	(142)
Immobilisations incorporelles	-	Intérêts minoritaires	(562)
Immobilisations corporelles	9	PASSIFS NON COURANTS	
Actifs financiers	31	Provisions non courantes	-
Actifs d'impôts différés	-	Passifs financiers non courants	218
ACTIFS NON COURANTS	40	PASSIFS COURANTS	
Stocks	-	Provisions courantes	-
Actifs d'impôts exigibles	-	Dettes d'impôt exigibles	-
Clients et autres débiteurs	216	Fournisseurs et autres créiteurs	855
Trésorerie et équivalent de trésorerie	113	Autres passifs financiers	-
TOTAL ACTIFS	369	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	369

6. NOTES ANNEXES AU BILAN

Note 1 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/16	+	-	31/12/17	Var. périmètre	+	-	31/12/18
Écart d'acquisition (détail Note 2)	42 972	857	3 237	40 592	-	-	120	40 472
Brevets, licences	6 653	105	218	6 540	(12)	121	8	6 641
Contrats et relations contractuelles	341	-	-	341	-	-	-	341
TOTAL BRUT	49 966	962	3 455	47 473	(12)	121	128	47 454
Amortissements	(4 510)	(882)	(218)	(5 174)	12	(781)	-	(5 943)
Dépréciations	(909)	-	-	(909)	-	-	-	(909)
TOTAL NET	44 547	80	3 237	41 390	-	(660)	128	40 602

Les contrats et relations contractuelles inscrits à l'actif sont liés à des contrats d'assistance technique, d'une durée d'utilité indéterminée (voir ci-avant "4. Principes comptables"). Ils s'élèvent à 341 milliers d'euros et sont totalement dépréciés. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles données en nantissement.

Note 2 – Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/16	+	-	31/12/17	+	-	31/12/18
Entreprises concernées							
Colombus Consulting	10 386	-	-	10 386	-	-	10 386
AS International Group	8 874	-	-	8 874	-	-	8 874
Helpline	5 179	-	-	5 179	-	-	5 179
RS2I	3 460	-	-	3 460	-	-	3 460
Axones	3 237	-	(3 237)	-	-	-	-
Iliade	2 959	-	-	2 959	-	-	2 959
Codilog	2 587	-	-	2 587	-	-	2 587
Aronor	1 480	-	-	1 480	-	-	1 480
Lib Consulting	1 239	-	-	1 239	-	-	1 239
Netixia	1 126	-	(1 126)	-	-	-	-
Cloud Temple	-	1 126	-	1 126	-	-	1 126
Advim	809	245	-	1 054	-	-	1 054
Autres (< 1 million d'euros)	1 635	612	-	2 247	-	120	2 127
TOTAL BRUT	42 972	857	(3 237)	40 592	-	120	40 472
Dépréciation	(568)	-	-	(568)	-	-	(568)
TOTAL NET	42 404	857	(3 237)	40 024	-	120	39 904

3 COMPTES CONSOLIDÉS

Méthode et hypothèses clés utilisées pour les tests de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés une fois par an à la clôture, au 31 décembre.

L'analyse de sensibilité (variation de +1 % du taux d'actualisation) n'a pas fait apparaître de situation selon laquelle la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

Note 3 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/16	+	Reclass.	-	31/12/17	Var. périmètre	+	Reclass.	-	31/12/18
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	333	-	-	-	333
Agencements et installations	9 252	1 507	390	297	10 852	-	1 586	-	-	12 438
Matériel de transport	2 868	401	-	471	2 798	-	688	(8)	536	2 942
Matériel informatique & bureau	28 435	6 124	41	751	33 849	(36)	4 432	9	546	37 708
Immobilisation en cours	479	(43)	(429)	-	7	-	35	(9)	-	33
TOTAL BRUT	41 034	7 989	2	1 519	47 506	297	6 741	(8)	1 082	53 454
Amortissements	(26 539)	(6 136)	(2)	(1 402)	(31 275)	(39)	(6 971)	-	(1 042)	(37 243)
TOTAL NET	14 495	1 853	-	117	16 231	258	(230)	(8)	40	16 211

Les investissements correspondent à des :

- équipements utilisés pour l'activité cloud computing,
- matériels informatiques exploités dans les centres de services ou sur des sites clients dans le cadre de contrats d'infogérance, ou encore à usage interne,
- agencements de locaux,
- véhicules de service.

Les diminutions correspondent principalement à des mises au rebut.

Note 4 – Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/16	Var. périmètre	+	-	31/12/17	Var. périmètre	+	-	31/12/18
Titres non consolidés	720	(48)	21	146	547	(107)	230	-	670
Prêts	2 949	(208)	475	10	3 206	-	524	6	3 724
Autres immobilisations financières	2 290	(36)	378	468	2 164	(31)	397	138	2 392
TOTAL BRUT	5 959	(292)	874	624	5 917	(138)	1 151	144	6 786
Dépréciations	(94)	-	(8)	-	(102)	-	(11)	-	(113)
TOTAL NET	5 865	(292)	866	624	5 815	(138)	1 140	144	6 673

Les actifs financiers correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie (liés aux locations).

L'actualisation des prêts (contribution 1 % logement), et notamment la date d'échéance de remboursement, a été calculée par référence à la date de remboursement prévue au contrat (délai de 20 ans).

En application d'IFRS 7.8, il est signalé que les actifs financiers mentionnés ci-dessus correspondent tous à des placements détenus jusqu'à leur échéance.

Note 5 – Actifs d'impôt différé

Les impôts différés figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/18
Participation des salariés	728	1 070
Actualisation des créances à plus d'un an	613	669
Autres différences temporelles	(12)	20
Provision pour indemnités de départ en retraite	326	356
Déficits fiscaux indéfiniment reportables	179	76
IMPÔTS DIFFÉRÉS CALCULÉS	1 834	2 191
Compensation par entité fiscale	-	-
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 834	2 191

Note 6 – Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/17	31/12/18
Marchandises	893	278
TOTAL BRUT	893	278
Dépréciations	(2)	-
TOTAL NET	891	278

Aucun stock n'est donné en nantissement.

Note 7 – Clients et autres débiteurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/17	31/12/18
Créances clients	126 820	133 885
Factures à établir	31 404	37 244
Fournisseurs : avoirs à recevoir	293	310
TVA et autres	16 618	17 769
Autres comptes débiteurs	603	989
Charges constatées d'avance	6 262	7 631
TOTAL BRUT	182 000	197 828
Dépréciations	(947)	(1 077)
TOTAL NET	181 053	196 751

L'échéance de ces postes est inférieure à un an.

La ventilation des créances clients par date d'antériorité est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Échues				Non échues	Total
	Plus d'un an	Entre 6 et 12 mois	Entre 3 et 6 mois	Moins de 3 mois		
Créances clients	1 867	1 987	3 731	37 308	88 992	133 885
Dépréciation	(616)	(180)	(78)	(62)	0	(936)
Valeur nette	1 251	1 807	3 653	37 246	88 992	132 949
TOTAL	0,9 %	1,4 %	2,7 %	28,0 %	66,9 %	100 %

Note 8 – Trésorerie nette

ACTIFS <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/17	Maturités / Échéances			31/12/18
		Supérieures à 2 ans	Entre 1 an et 2 ans	Inférieures à 1 an	
Dépôts à terme	75 373	33 002	-	42 293	75 295
Autres valeurs mobilières de placement	7 216	-	-	3 295	3 295
Disponibilités	70 615	-	-	95 193	95 193
Intérêts courus	1 402	-	-	1 166	1 166
TOTAL ACTIFS	154 606	33 002	-	141 947	174 949
PASSIFS					
Emprunts non courants	240	-	2	-	2
Emprunts courants	679	-	-	2	2
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	919	-	2	2	4
Découverts bancaires	465	-	-	371	371
Dépôts de garantie perçus	112	-	-	120	120
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	577	-	-	491	491
TOTAL PASSIFS	1 496	-	2	493	495
TRÉSORERIE NETTE D'ENDETTEMENT FINANCIER	153 110	33 002	(2)	141 454	174 454

Compte tenu de la typologie des fonds et supports sélectionnés pour placer la trésorerie excédentaire, il n'est pas anticipé d'ajustement sur la juste valeur, ni sur le rendement futur.

Les dépôts à terme sont mobilisables à tout moment. Ils sont composés de plusieurs lignes dans une dizaine de banques européennes avec des taux s'échelonnant de 0,1 % à 2,3 %. Les maturités inférieures à un an représentent : 42,3 M€ et celles de plus de deux ans : 33 M€.

3 COMPTES CONSOLIDÉS

Les valeurs mobilières de placement sont principalement composées de produits financiers indexés sur de grands indices français et européens. Leur valorisation est évidemment liée aux marchés.

Les disponibilités correspondent à de la trésorerie non investie, compte tenu de la quasi-absence de rémunération actuelle des liquidités à court terme.

Note 9 – Capitaux propres

Note 9.1 – Capital

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 24 285 862 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,40 euro et s'élève donc à 9 714 344,80 euros.

L'augmentation du nombre d'actions en circulation au cours de l'année 2018 est liée à l'émission d'actions nouvelles afin de livrer un plan d'actions gratuites (plan F).

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2018	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2018
24 243 862	42 000	-	24 285 862

Note 9.2 – Paiements fondés sur des actions

Plans d'options de souscription d'actions

L'ensemble des autorisations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, au titre de plans d'options de souscription d'actions, a été soldé au cours des exercices antérieurs.

Plan d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale du 9 juin 2016 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 242 000 actions ordinaires. Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'Administration a fait partiellement usage de cette délégation, valable pour une durée de vingt-quatre mois, en procédant à une attribution gratuite de 43 000 actions (Plan F).

L'Assemblée Générale du 14 juin 2018 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 242 000 actions ordinaires. À cette même date, le Conseil d'Administration a fait partiellement usage de cette délégation, valable pour une durée de vingt-quatre mois, en procédant à une attribution gratuite de 13 000 actions (Plan G).

Les différents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'Administration, encore sous période d'acquisition et/ou de conservation en 2018, présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan actions gratuites F	Plan actions gratuites G
Date de l'Assemblée Générale	09/06/16	14/06/18
Date du Conseil d'Administration	09/06/16	14/06/18
Terme de la période d'acquisition	10/06/18	15/06/21
Terme de la période de conservation	10/06/20	15/06/23
Nombre de bénéficiaires	14	6
- dont dirigeants	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées	43 000	13 000
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2017	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 01/01/2018	43 000	-
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	1 000	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2018	-	13 000
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2018	-	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2018	42 000	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 31/12/2018	-	0,05 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE	-	0,05 %

Il n'a pas été fixé de condition de performance pour les plans attribués et décrits ci-dessus.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des options et des actions gratuites pour les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 (date de mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable applicable aux stocks options et autres paiements en actions) sont les suivants :

	Plan actions gratuites F	Plan actions gratuites G
Durée de vie	2 ans	3 ans
Volatilité	19 %	17 %
Taux sans risque	0 %	0 %
Taux de versement de dividendes	1 %	1 %

Juste valeur des plans d'options de souscription d'actions postérieurs au 7 novembre 2002

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan et date du Conseil d'Administration (euros)	Date de l'attribution définitive	Prix d'exercice	Juste valeur	Cours à la date d'attribution définitive
9 juin 2016 (plan F) - Actions gratuites	10/06/18	-	20,89	24,70
14 juin 2018 (plan G) - Actions gratuites	15/06/21	-	23,90	-

Le montant des charges relatives aux plans d'options de souscription est présenté à la Note 13 ci-après.

Note 9.3 – Résultat par action

	2017	2018
Nombre d'actions au début de l'exercice	24 243 862	24 243 862
Nombre moyen d'actions émises	-	23 800
Nombre moyen d'actions en auto-détention	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'année	24 243 862	24 267 662
Nombre moyen d'instruments dilutifs	43 000	6 500
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	24 286 862	24 274 162
Résultat net part du groupe (en euros)	27 309 553	25 959 451
Résultat net part du groupe par action - non dilué (en euro)	1,13	1,07
Résultat net part du groupe par action - dilué (en euro)	1,12	1,07

Note 10 – Provisions non courantes

	31/12/16	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31/12/17	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/18
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Prov. indemnités de départ en retraite	1 069	207	(1)	1 275	-	188	(22)	-	1 441
TOTAL	1 069	207	(1)	1 275	-	188	(22)	-	1 441
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	(207)	1	-	-	(188)	22	-	-
Coût endettement financier net	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Note 11 – Provisions courantes

	31/12/16	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/17	Var. périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/18
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Provisions	2 239	399	(590)	(281)	1 767	-	643	(1 019)	-	1 391
TOTAL	2 239	399	(590)	(281)	1 767	-	643	(1 019)	-	1 391
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	(399)	590	281	-	-	(643)	1 019	-	-
Coût endettement financier net	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les provisions courantes, ainsi que les dotations et les reprises, correspondent pour l'essentiel à des risques sociaux et des pertes sur contrat, dont la date de réalisation attendue est inférieure à douze mois.

Note 12 – Fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/17	31/12/18
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 384	31 250
Participation et intéressement des salariés	2 215	2 926
Dettes sociales et fiscales	87 319	88 807
Autres dettes	8 213	8 695
Produits constatés d'avance*	10 664	15 275
TOTAL	137 795	146 953

* Voir ci-avant "4.21. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)"

3 COMPTES CONSOLIDÉS

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

7. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le groupe n'a pas identifié de secteur opérationnel (voir ci-avant "4.23. Secteurs opérationnels").

8. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 13 – Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018
Salaires	197 118	199 093
Charges sociales	88 213	88 202
Participation des salariés	2 257	3 391
Actions gratuites	2 000	1 236
Provision indemnités de départ en retraite	250	166
TOTAL	289 838	292 088

Note 14 – Charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018
Achats de sous-traitance	100 279	107 693
Achats non stockés de matières et fournitures	862	439
Personnel extérieur	868	1 200
Autres services extérieurs	32 418	33 954
TOTAL	134 427	143 286

Note 15 – Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciation d'actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018
Amortissement immobilisations incorporelles	1 199	792
Amortissement immobilisations corporelles	7 224	7 108
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	8 423	7 900
Provisions nettes pour risques	(429)	(334)
Provisions nettes sur actifs circulants	410	118
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	(19)	(216)

Note 16 – Autres produits et autres charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018
Subventions d'exploitation	8 145	6 597
Produits divers	503	413
AUTRES PRODUITS	8 648	7 010
Charges diverses	(377)	(354)
AUTRES CHARGES	(377)	(354)
NET AUTRES PRODUITS/AUTRES CHARGES	8 271	6 656

Le détail des subventions d'exploitation est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	6 033	5 063
Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	1 631	1 034
Autres subventions	481	500
TOTAL	8 145	6 597

Les crédits d'impôt ont été enregistrés en "autres produits" car considérés comme une subvention compensant les coûts afférents engagés par les sociétés concernées.

Note 17 – Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2017	2018
Plus-value/(moins-value) sur cession d'immobilisations	555	154
Dépréciation de goodwill	-	-
Autres	(107)	(63)
TOTAL	448	91

Ces totaux correspondent à la somme des lignes "Autres produits opérationnels" et "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat consolidé.

Note 18 – Analyse du coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2017	2018
Dividendes reçus (participations non consolidées)	-	105
Autres intérêts et produits assimilés	3 011	2 071
Plus-values sur cession d'équivalents de trésorerie	191	(25)
Plus-value sur cession d'actifs financiers	-	-
Reprise de provision	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 202	2 151
Intérêts et charges assimilées	278	548
Dotations aux provisions	8	11
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	286	559
RÉSULTAT FINANCIER	2 916	1 592

Les intérêts financiers correspondent essentiellement aux charges directement prélevées par la banque dans le cadre du système de centralisation de trésorerie (mis en place entre NEURONES et certaines de ses filiales).

Note 19 – Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2017	2018
Impôts sur les sociétés	11 391	13 515
Contribution sur la valeur ajoutée (CVAE)	4 637	4 819
Impôts exigibles	16 028	18 334
Impôts différés	140	(357)
TOTAL	16 168	17 977

La charge d'impôt sur les sociétés prend en compte les conséquences d'une réévaluation des prix de transfert.

Note 20 – Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	2017			2018		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts, plus-value de cession de titres consolidés	47 780	34,43 %	16 451	47 554	34,43 %	16 373
Charges calculées non déductibles	1 580	34,43 %	544	982	34,43 %	338
Impact des charges définitivement non déductibles	84	34,43 %	29	1 086	34,43 %	374
Dépréciation d'écart d'acquisition	-	34,43 %	-	-	34,43 %	-
Génération/Emploi de déficits fiscaux non activés	630	34,43 %	217	517	34,43 %	178
Crédits d'impôt	-	-	(2 920)	-	-	(1 079)
Impact CVAE en impôt	-	-	3 041	-	-	3 160
Différence de taux entre la société-mère et les filles	-	-	(1 194)	-	-	(1 367)
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE	-	-	16 168	-	-	17 977
Taux moyen d'imposition	-	-	33,8 %	-	-	37,8 %

Un ajustement de 1.427 K€ lié aux prix de transfert vient en déduction des "Crédits d'impôt".

Note 21 – Informations relatives aux parties liées

Personnes morales

NEURONES ne possède pas de société sœur. Il n'existe pas de transactions économiques avec la société Host Développement, actionnaire à hauteur de 46 % de NEURONES (à l'exception du versement du dividende annuel).

3 COMPTES CONSOLIDÉS

Dirigeants

La rémunération totale et globale des dirigeants est de 440 000 euros bruts au titre de 2018 (fixe et variable). Elle était de 400 000 euros au titre de 2017. Les dirigeants ne perçoivent aucun autre élément de rémunération.

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Cautions données

Il n'existe pas de caution donnée au 31 décembre 2018.

9.2. Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagement hors bilan au 31 décembre 2018.

9.3. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	BM&A				KPMG				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Audit												
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés												
- société mère	24	25	17%	16%	24	25	14%	14%	-	-	-	-
- filiales	112	124	82%	84%	142	145	82%	86%	14	14	100%	100%
Missions accessoires (due diligence, etc.)	-	2	1%	-	-	6	4%	-	-	-	-	-
Sous-total	136	151	100%	100%	166	176	100%	100%	14	14	100%	100%
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	136	151	100%	100%	166	176	100%	100%	14	14	100%	100%

9.4. Effectifs moyens

	2017	2018
Cadres	2 744	2 592
Non-cadres	2 305	2 521
TOTAL	5 049	5 113

9.5. Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2018

La totalité des actions de Brains a été cédée le 22 janvier 2019, ce qui générera une plus-value de 4,6 millions d'euros sur l'exercice 2019. La contribution de Brains au chiffre d'affaires 2018 est de 5,2 millions d'euros et la juste valeur de ses capitaux propres est de 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2018.

La part de Brains dans la situation financière consolidée au 31 décembre 2018 est la suivante :

ACTIFS (en milliers d'euros)	Brains	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros)	Brains
Immobilisations corporelles	4	Résultats accumulés	1 003
Autres actifs financiers	5	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRE DE LA MÈRE	1 003
Élimination des titres intragroupes	(104)	Participations ne donnant pas le contrôle	1 613
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	(95)	CAPITAUX PROPRES	2 616
Clients et autres débiteurs	906	Engagements envers le personnel	1
Créances d'impôt	31	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	1
Autres actifs courants	4	Fournisseurs et autres créditeurs	1 438
Disponibilités	3 021	Élimination des comptes intersociétés et autres dettes	(233)
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	3 962	Dettes d'impôt	10
TOTAL ACTIFS	3 867	Autres passifs courants	35
		TOTAL DES PASSIFS COURANTS	1 250
		TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	3 867

9.6. Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 13 mars 2019, a prévu de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires, à laquelle les comptes clos au 31 décembre 2018 seront soumis pour approbation, de verser un dividende de 0,06 euro par action.